

**REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES**  
**MARDI 23 JUIN 2009 A 20 HEURES 30**

**Etaient présents** : J.P. VIROL, M.C. KERGOAT, G. LE ROUX, H. DUBUSSY, A. DAURIAC, G. GALLET, S. FEIX, M. CHEVREUX, G. PEYROUNY, Y. MASSOUBRE, B. DELPRAT, D.FRADON  
**Excusé** : R. COLLINET

L'ordre du jour de la réunion est l'examen de la décision modificative n° 1 du budget général et le compte administratif 2008 ainsi que le budget primitif 2009 de la ZAE.

**Z.A.E.** :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Aucune opération n'a été réalisée, le compte administratif est le reflet exact du budget primitif 2008 voté.

**Investissement** :

Dépenses : 0 €  
Recettes : 0 €

**Fonctionnement** :

Dépenses : 0 €  
Recettes : 0 €

**BUDGET PRIMITIF 2009** :

**Investissement** :

Dépenses : 600.000 €  
Recettes : 600.000 €

**Fonctionnement** :

Dépenses : 905.000 €  
Recettes : 905.000 €

M.C KERGOAT demande si des acquéreurs potentiels se sont manifestés et s'interroge sur le fait de maintenir cette zone économique à cet endroit.

B. DELPRAT demande où en est l'acquisition des terrains.

J.P. VIROL précise que les terrains seront achetés dès qu'il y aura des demandeurs. Il indique également que les demandes de subventions sur cette zone ont été retirées auprès du PAYS et reportées sur une éventuelle possibilité de création de zone sur GRUN - CREYSSENSAC

**BUDGET GENERAL**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1** :

Il s'agit essentiellement de redistribution de crédits déjà votés.

## INVESTISSEMENT :

Dépenses : - 10.850 €

- chapitre 20 : - 30.000 €
- chapitre 21 : - 6.100 €
- chapitre 62 (écoles) : + 25.250 €

La diminution de crédits au compte 20 s'explique par le fait qu'il avait été prévu l'acquisition de logiciels pour l'administration (gestion des cantines et marchés publics). Le coût de ces logiciels est moins important que prévu mais les frais de formation sont conséquents.

L'augmentation de crédits au chapitre 62 a été rendue nécessaire par le plan école numérique rurale mis en place par l'Inspection d'Académie sur 2009. Ce plan est subventionné à hauteur de 80 % et ne sera vraisemblablement pas reconduit sur 2010. Il y a une dotation par R.P.I. pour les classes de CM1 et CM2. L'Etat a prévu de financer 77 projets et seulement 63 sont parvenus à l'Inspection d'Académie, ce qui laisse supposer que nos demandes seront prises en compte.

Recettes : - 10.850 €

- compte 021 (virement à la section de fonctionnement) : - 55.450 €
- chapitre 200800 (petit patrimoine) : 0 €  
pas de FCTVA sur cette opération mais subvention  
complémentaire du département
- chapitre 62 (écoles) : + 44.600 €  
subvention de l'Etat (80%) et FCTVA

## FONCTIONNEMENT :

Dépenses : + 600 €

Redistribution de crédits :

- compte 61521 : - 5.000 €  
crédits prévus pour les clôtures des écoles et réglées en investissement

- compte 6156 : + 13.000 €  
maintenance de tous les photocopieurs des écoles et frais de formation des logiciels

- compte 6215 : - 13.000 €  
remboursement d'une partie des salaires d'un agent du SPANC  
détails avec compte 6455

- compte 6218 : + 7.500 €  
crédits pour la mise à disposition du personnel technique. Certaines collectivités concernées ont transmis tardivement leurs titres de recettes de 2008 pour le remboursement des salaires des agents. Il faut donc prévoir des crédits supplémentaires pour combler le décalage.

- compte 6413 : + 15.000 €

il s'agit de la rémunération du personnel recruté pour remplacer les agents en arrêt maladie + la qualification et rémunération d'un agent dont l'embauche a été votée lors du dernier conseil (jusqu'à fin septembre).

- compte 6455 : + 20.000 €

régularisation de la cotisation CNP 2008. Ce réajustement de prime s'explique par le fait que, en début d'année, l'appel de cotisation est basé sur la masse salariale de l'année N-1. En 2009, nous avons donc la régularisation de 2008. Cette majoration de 20.000 € à cet article est en partie absorbée par le compte 6215 (à hauteur de 13.000 €). Le personnel du SPANC bénéficie de cette assurance mais aucun prélèvement n'est effectué sur ce service, tout est pris sur le budget général depuis plusieurs années.

- compte 6574 : + 6.100 €

demandes de subventions : mission locale (0,50 € par habitant) = 2.843 €  
Pays de l'Isle = 2.957 €  
Ski nautique enfants (découverte) = 300 €

J.P. VIROL souligne que les demandes de subventions sont en nombre croissant. Il propose à la commission soit d'accorder des subventions en fonction des domaines de compétences de la Communauté, soit en votant un montant forfaitaire de subventions en début d'année et redistribué en fonction des demandes, au fur et à mesure.

Il est retenu le principe d'accorder des subventions en fonction des domaines de compétences.

J.P. VIROL présente la nouvelle répartition des crédits scolaires pour le RPI de CHALAGNAC, répartition qui tient compte de la création d'une classe supplémentaire sur ce secteur.

La séance est levée à 22 heures 20.